

Bulletin

de

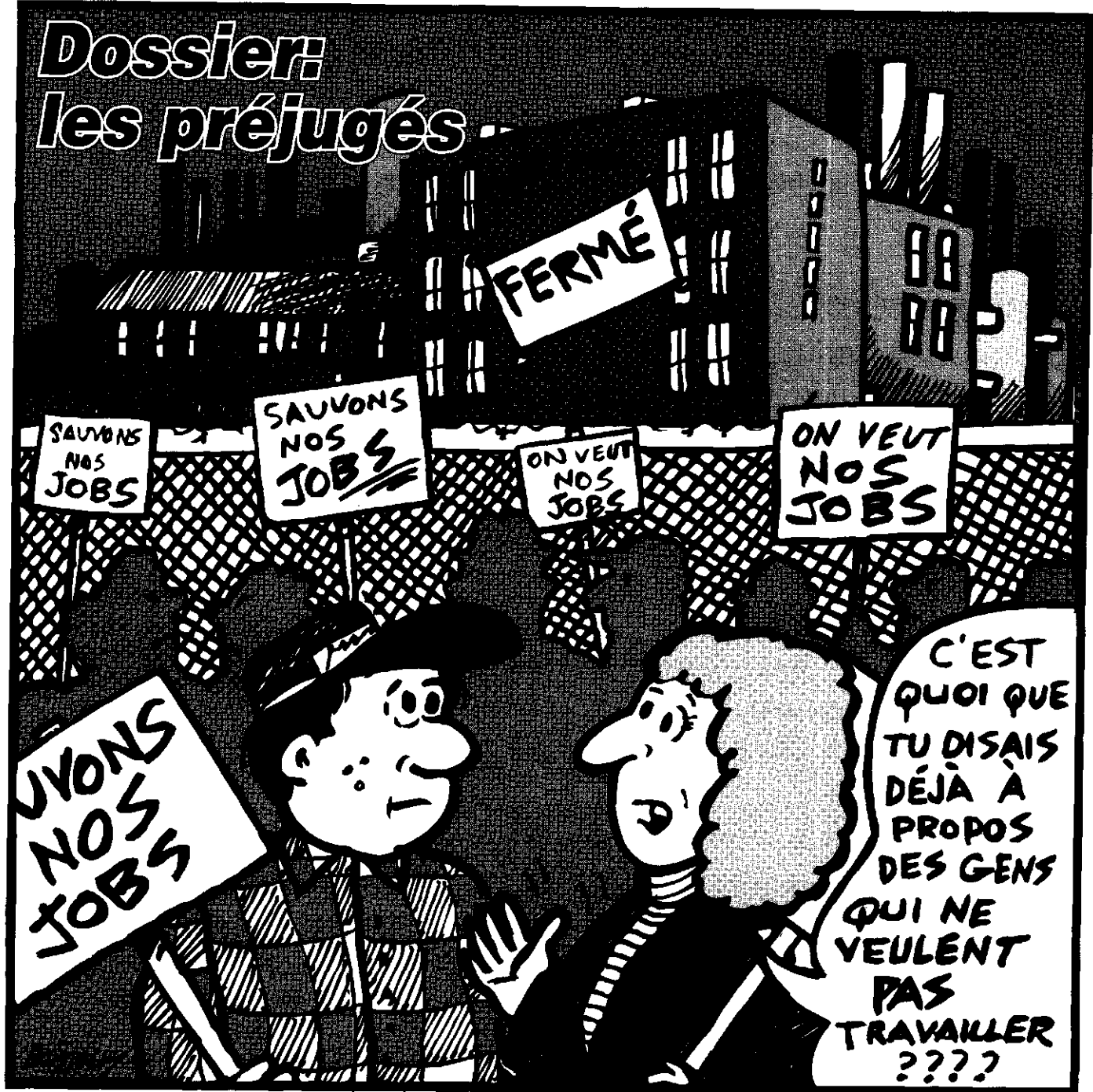
L-i-a-i-s-o-n

Vol. 21 no. 1

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Avril 1996

Dossier: les préjugés



Sommaire

Mot de la présidente Lucie Tétreault	p. 3
Dossier: Les préjugés par L'équipe du bulletin	p. 4
La vie interminable des préjugés par Nicole Lacelle	p. 5
Aucune raison d'avoir honte par Guylaine Sirard	p. 7
Jeux d'rôles pas toujours drôles! par Sylvie Lévesque	p. 9
Au travail! par Claudette Mainguy	p. 11
Déménager ou rester là? par Sylvie Lévesque	p. 12
Garde à toi, à moi? À nous deux, peut-être! par Claudette Mainguy	p. 13
Les «boss» par Lorraine Desjardins	p. 14
La prophétie des deux serpents... par Lorraine Desjardins	p. 15
Un pas vers la compréhension par Denise Lapointe	p. 18
Le virus de l'amour par France Laroche	p. 19
Pleins feux sur les pensions alimentaires par Claudette Mainguy	p. 21
Les Publications de la FAFMRQ	p. 23

Bulletin de FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

Équipe du bulletin

Lorraine Desjardins
Sylvie Lévesque
Claudette Mainguy

Conception/Mise en page

Jean Lepage

Illustration (couverture)

Alain Boisjoly

Collaboration

Nicole Lacelle
Denise Lapointe
France Laroche
Guylaine Sirard
Lucie Tétreault

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Reproduction permise en citant la source.
Les articles signés n'engagent que leurs auteur-e-s

*Une production de la
Fédération des associations de
familles monoparentales et recomposées
du Québec*

FAFMRQ



8059, rue Saint-Michel
Montréal, (Québec)
H1Z 3C9

Téléphone: (514) 729-MONO (6666)

Télécopieur: (514) 729-6746

Mot de la présidente

par Lucie Tétreault



Lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec en

juin 1993, Madame Denyse Plante nous a fait prendre conscience, par un jeu d'animation très bien structuré, de tous les préjugés que nous rencontrons dans notre vie.

Les préjugés que nous connaissons le plus sont ceux qui visent les différentes ethnies, mais il y a aussi ceux sur les homosexuels, les personnes handicapées, les sidéens et bien d'autres encore. Est-ce qu'il y a des préjugés face à la monoparentalité? Oui, malheureusement et plusieurs. Je suis certaine que vous avez déjà entendu dire que les enfants de familles monoparentales sont des enfants à problèmes. «Il y a donc lieu de s'inquiéter de ce phénomène de monoparentalité qui risque de faire

des enfants pauvres, des élèves qui cumulent les retards et les abandons scolaires pour devenir des décrocheurs...»¹. Des enfants à pro-

blèmes, il y en a, on ne peut le nier; mais est-ce le statut social qui causent les problèmes ou plus simplement la pauvreté? Comme la pauvreté est souvent le lot des femmes, les cheffes de familles monoparentales n'y échappent pas.

Comme mère monoparentale, j'ai personnellement subi de la discrimination au début des années 80. J'avais alors trouvé un logement tout près d'une école que le propriétaire refusa de me louer croyant qu'une femme seule avec un enfant pourrait accueillir trop d'hommes chez elle. J'ai porté plainte auprès de la ligue des droits et libertés pour discrimination envers les familles monoparentales. Bien sûr l'appartement fut loué à quelqu'un d'autre, mais pour moi, ce fut une victoire car le propriétaire a été déclaré

coupable de discrimination et dû me verser une légère compensation monétaire pour dommages moraux.

Les préjugés lors de la signature d'un bail ne sont pas les seuls qui touchent les fa-

milles monoparentales. Il y a certains employeurs, par exemple, qui hésiteront à embaucher une mère monoparentale par peur

d'absences fréquentes dues aux obligations qu'entraînent les enfants. Même l'église catholique a longtemps refusé la présence des parents divorcés dans son église. La Fédération a participé à des Tables de concertation pour faire reconnaître la famille monoparentale comme étant une cellule familiale et elle appuie ses associations membres dans leur démarche pour faire mieux comprendre ce que sont les familles monoparentales et par conséquent réduire les préjugés à leur égard.

À l'aube de l'an deux mille, beaucoup de barrières sont tombées face à certains préjugés. Qui que nous soyons, un nombre incalculable de préjugés sommeillent en nous sans que nous en soyons pleinement conscients et il ne faut surtout pas oublier que les préjugés cachent souvent d'autres problèmes comme un manque de sécurité, de vieilles frustrations ou des déceptions qui ont aiguisé notre méfiance. Les préjugés entraînent des blocages dans les relations avec les gens. Le meilleur moyen de perdre ses préjugés, c'est d'essayer de se mettre dans la peau de l'autre et c'est souvent ce qu'on ne veut pas faire.

¹ DELISLE, Normand «Le nombre de familles monoparentales augmente au Québec», La Presse, 13/03/90, p.A6

Dossier: les préjugés

par l'Équipe du Bulletin

«Les préjugés, facile comme sujet!» Ça c'est la réaction que nous avons eue, avant le plongeon tête première dans le sujet! Qui n'a pas de préjugés? Tout le monde en a et il y en a pour tout le monde. Les races, les sexes, les générations, les groupes, etc. ont tous les leurs sauf... que tout le monde sait ça. Voyez, ça commence déjà à se compliquer. Autre problème, comment aborder ce sujet sans faire de morale? Et comme si c'était pas assez, voilà que Foglia écrit des articles époustouflants sur les nouveaux pauvres. Ses textes ont grandement contribué à modifier l'image de la pauvreté en plus de nous faire comprendre que les pauvres chroniques, contrairement à la croyance populaire, savent se débrouiller. Il n'en fallait pas plus pour que son fantôme, le syndrome de la page blanche et la panique, s'emparent de nous. Nous avons dévoré quantités de recherches sur des sujets connexes et ce sont les résultats de ces découvertes que nous vous livrons sous différents thèmes.

D'abord, un peu de mécanique. Nicole Lacelle nous dit ce que sont les préjugés, pourquoi ils existent et comment ils se développent. «Chassez les préjugés par la porte, ils rentreront par la fenêtre» a écrit Frédéric II à Voltaire. Cette simple phrase

montre bien leur persistance. Autant leur naissance est facile, autant leur mort est longue et pénible.

Au Québec, depuis plusieurs décennies, la tendance a surtout été de protéger les faibles de l'exploitation des plus forts. Toutefois, avec les changements radicaux auxquels nous assistons présentement, ces efforts d'amélioration des conditions économiques et sociales sont en train de prendre un tournant plutôt négatif et les groupes les plus durement touchés sont précisément ceux-là pour lesquels on avait instauré ces mesures de justice sociale.

Guylaine Sirard nous guidera dans le monde des assistés sociaux, sans doute les victimes des préjugés

Un peu comme les mythes, les préjugés ont pour fonction de nous simplifier la vie et de nous rassurer.

les plus féroces. En effet, qui n'a pas entendu des phrases du genre: «ce sont tous des paresseux» ou «s'ils sont sur le BS c'est parce qu'ils le veulent». Il y a beaucoup de femmes dans le monde des démunis. Ainsi, Sylvie Lévesque nous fera découvrir les rôles dévolus aux hommes et aux femmes et les moules attribués à chacun d'eux.

Nous toucherons également le monde du travail, le logement, la garde des enfants, tous des dossiers où la famille monoparentale est for-

tement concernée.

Les articles de Foglia nous ont amenés à nous questionner sur l'autre côté de la médaille. Lorraine Desjardins nous parlera des boss, des riches et de l'élite de notre société. Elle s'entretiendra avec des autochtones pour connaître leur point de vue. Une association de Montréal, Halte La Ressource qui travaille beaucoup avec les immigrants nous transmet leurs difficultés. Enfin, nous ne pouvions clore ce dossier sur les préjugés sans toucher à un sujet brûlant d'actualité, le Sida. Cette peste moderne peut générer des peurs excessives ou entraîner simplement de la négligence. Et la négligence, dans ce cas peut faire mourir...

Les préjugés sont donc quelque chose de tout à fait normal et répandu dans toutes les sociétés. Un peu comme les mythes, les préjugés ont pour fonction de nous simplifier la vie et de nous rassurer. Il y a une responsabilité individuelle dans le fait de porter des jugements rapides sur telle ou telle personne. L'enjeu n'est pas de faire disparaître cette tendance à privilégier certaines valeurs plutôt que d'autres, mais bien de reconnaître que ces valeurs ne sont ni universelles, ni absolues.

Nous ne pouvions passer sous silence la nouvelle réforme fédérale des pensions alimentaires pour les enfants ainsi, vous pourrez vous familiariser avec ce sujet brûlant.

La vie interminable des préjugés

Nicole Lacelle, agente de projet

Soyons classique, commençons par le dictionnaire. «Préjugé: croyance, opinion préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation.» C'est la définition moderne. On nous apprend toutefois qu'avant le XVI^e siècle, le mot avait une signification encore plus littérale, qu'un préjugé était une «opinion qu'on se forme au sujet d'un événement futur», donc un «pré-jugé», un jugement fait à l'avance; avant même que le procès ait lieu en quelque sorte, la sentence est rendue. Deux éléments sont frappants dans ces définitions: le fait qu'on juge avant d'avoir examiné les faits et la notion d'imposition. Aujourd'hui, on pourrait dire «opinion préconçue souvent imposée par les médias»...

Pourquoi existe-t-il autant de préjugés?

Les préjugés sont nombreux et coriaces parce qu'il faut définir qui est «je», «nous», «eux». Il semble bien que les êtres humains ont un besoin vital d'identité et de sécurité. Il nous faut savoir qui on est et prévoir un tant soit peu ce qui nous attend. De plus, habituellement on n'aime pas être responsable de nos travers, des aspects moins valorisants de notre personne ou de notre groupe. On préfère les attribuer aux autres, mettre nos défauts sur leur dos. Le préjugé est un raccourci pratique vers l'identité et la sécurité mais paresseux et surtout, impropre, parce qu'il ne nous amène

pas là où l'on veut aller.

Comment les préjugés fonctionnent-ils?

Règle générale - et c'est ce qui explique leur longue vie - les préjugés partent d'une vérité, d'un trait fréquemment vrai d'un groupe mais qu'on applique à toutes circonstances et à tous les individus de ce groupe. On étire une petite vérité plus ou moins importante jusqu'à ce qu'elle devienne globale, fausse et percutante.

Par exemple, les personnes assistées sociales n'ont pas d'emploi, ce qui est vrai; il en existe qui ont renoncé à se trouver un emploi, ce qui est également vrai. On prend cette vérité et on l'étend, tout à fait gratuitement, à d'autres sphères; on dit alors que les assistés sociaux ne veulent pas travailler. Mieux encore, on dira que tous les assistés sociaux sont des paresseux.

Pre - nous un autre exemple. La ponctualité n'est pas une valeur très importante pour les Sud-Américains, ce qui est vrai. Le pré-

jugé s'empare de ce fait et le transforme: «les Sud-Américains ne sont pas fiables» ou encore «tous les Sud-Américains sont toujours en retard».

On pourrait énumérer des centaines de préjugés qui empruntent ce chemin tortueux mais efficace. Leur efficacité, justement, vient du fait que les préjugés contiennent une parcelle de vérité. C'est cette infime molécule qui est troublante. On hésite à les réfuter parce qu'on sent qu'il y a quelque chose de vrai là-dedans, il nous faudrait du temps pour y penser, faire la part des choses. On se sent un peu pris au piège.

Un préjugé est un piège. Comme la vente sous pression, il veut qu'on adhère vite, il veut notre signature au bas du contrat avant



qu'on ait le temps de réfléchir. Le préjugé, ou plutôt la personne qui l'exprime, tient à ce qu'on fasse rapidement partie de ce « nous qui pensons comme ça », qu'on soit de son bord de la clôture. Évidemment, on nous fait sentir qu'il n'y a que deux bords à cette clôture, le bon... et l'autre.

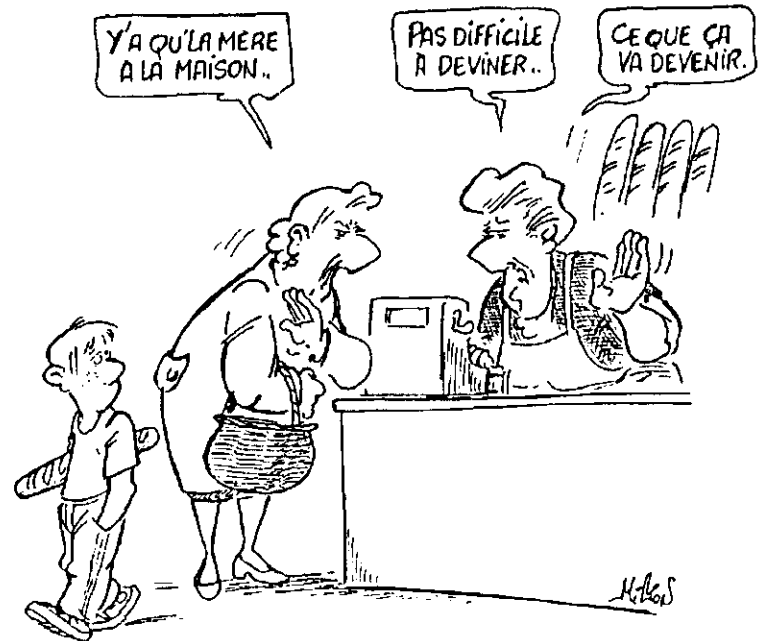
Le préjugé est une arme, précisément contre l'Autre. Même un préjugé positif est une arme. Il est certainement plus sympathique d'entendre que « les femmes sont sensibles et généreuses » ou que « tous les Italiens sont charmants » mais il s'agit de la même mécanique qui réduit tous les individus concernés à l'idée qu'on se fait d'eux. L'arme peut être violente en effet car elle veut, à tout prix bien souvent, imposer sa volonté, sa façon de voir les choses et les gens.

Le préjugé préfère l'idée à la réalité. Le préjugé préfère la simplicité rassurante à la complexité exigeante.

Pourquoi combattre les préjugés?

« Ce n'est pas beau de mentir » disaient nos mères. Or, les préjugés mentent. Ils nous embarquent dans un rouage sans fin comme le mensonge: il faut, la plupart du temps, trouver un deuxième mensonge pour couvrir le premier et ainsi de suite. On n'en sort plus.

Par exemple, si on répond partout à qui veut l'entendre que tous les juifs sont mesquins et que, « par hasard », on en rencontre qui sont remarquablement généreux, on sera tenté d'essayer de les prendre en défaut, uniquement pour ne pas se démentir. De simple véhicule de préjugés, on devient fomenteur de trouble, on crée la mésentente de toutes pièces. Le préjugé est un conflit « qui se cherche une place pour arriver »!



Enfin, il y a des moyens autrement plus efficaces à long terme de désamorcer les méfiances naturelles qui viennent de la cohabitation des différences. Le monde moderne nous expose quotidiennement au changement ainsi qu'à d'autres modes de vie, d'autres cultures. Il est tout à fait normal de prendre ses précautions avant de s'ouvrir complètement devant l'inconnu: cela s'appelle de la prudence. Il est aussi normal de prendre ses renseignements et d'analyser par soi-même une situation avant de distribuer les torts à gauche et à droite, et quand on n'a pas les moyens de le faire, on se tait: cela s'appelle de l'honnêteté. Il est normal d'avoir des préjugés, mais pour l'amour de soi et des autres, il est possible de les reconnaître, de les questionner, de faire l'effort de distinguer le vrai du faux et tendre la main par-dessus la clôture: cela s'appelle du courage.

Un préjugé est un piège. Comme la vente sous pression, il veut qu'on adhère vite, il veut notre signature au bas du contrat avant qu'on ait le temps de réfléchir.

font de la bile à broyer constamment du noir. Les préjugés ne sont pas bons pour le foie. Et c'est pire en vieillissant.

Aucune raison d'avoir honte

par Guylaine Sirard, agente de formation

Les préjugés envers les personnes assistées sociales, voilà un bien grand sujet. Par où commencer et quoi choisir, c'est ce qui nous a le plus embêté pour faire cet article. Nous avons eu l'idée de regarder les rapports Bouchard-Fortin. Ces derniers ont émis des principes directeurs qui serviront à l'élaboration de la future réforme de l'aide sociale. Se pourrait-il que ces rapports contiennent des préjugés envers les personnes assistées sociales? À prime abord, on peut penser — comme la majorité des personnes dans la société — que Bouchard et Fortin, éminents spécialistes, bardés de diplômes et donnant entrevues sur entrevues, bref la crème sur le petit-lait, peuvent difficilement avoir des préjugés. Que des gens si *comme-il-faut* daignent se pencher sur le sort des assistés sociaux ne peut que donner les meilleurs résultats, meilleurs même que si le Front commun des personnes assistées sociales du Québec avait participé à l'élaboration de la réforme. Après tout, les assistés sociaux et leur regroupement n'ont rien à dire mais doivent seulement écouter et subir. C'est du moins le rôle que leur a

attribué le gouvernement.

Si on décode ce qui ressort en filigrane des rapports, surtout celui de Fortin avec ses 800 millions de propositions de coupures, ça veut dire : on (toute la société) est bien assez généreux de les faire vivre; quatre milliards, ça coûte très cher; les assistés sociaux n'ont rien à dire sinon nous remercier. Si ce ne sont pas des préjugés, c'est du moins ce que pense une majorité de gens à propos des assistés sociaux.

Sont-ils des parias?

«Ils vivent au crochet de la société». Ce préjugé, le plus tenace, provoque chez nous trois réflexions:

1° On pourrait ne rien donner aux assistés sociaux. Aux États-Unis — mesure de comparaison du rapport Fortin — dans plusieurs États, il s'agit d'avoir deux bras et deux jambes pour ne plus avoir droit à l'aide sociale. Alors qu'arrive-t-il? Le taux de criminalité augmente et on s'étonne qu'une personne qui n'a rien à perdre ou à manger s'attaque physiquement à d'autres personnes. On s'étonne que les rues ne soient

plus sûres et comment réagit-on? On augmente le budget de la police et l'escalade n'en finit plus. Tout ça coûte plus cher. Le problème ne se règle jamais parce qu'on ne s'attaque pas aux causes. Belle société! Les américains nous étonneront toujours! Quelle sorte de société voulons-nous: la barbarie version 20e siècle ou une société civilisée? Quel que soit le choix que nous fassions, il faudra vivre avec les conséquences. Vaudrait peut-être mieux y penser avant qu'après!

2° *Qui sont les véritables assistés sociaux?* On pourrait donner de multiples exemples de cadeaux faits aux riches mais nous nous contenterons ici de l'exemple des banques. Alors que les profits déclarés des six plus grandes banques étaient, l'an dernier, de 5,2 milliards, elles reçoivent chaque année un programme «d'aide sociale» de trois milliards visant à compenser leurs pertes financières des années '80 (spéculation et comptes en souf-france)¹.

3° *Se retrouver à l'aide sociale, est-ce un choix de carrière, une vocation ou un autre exemple flagrant de paresse génétique?* Le nombre d'assistés sociaux ne cesse d'augmenter, encore 14000 ménages de plus depuis décembre dernier. Est-ce encore un signe que le nombre de paresseux augmente constamment au Qué-

**Se pourrait-il
que la majorité des
personnes assistées
sociales soient
des chômeurs
involontaires, victimes
de notre incapacité
politique et
économique à résoudre
la crise de l'emploi?**

bec? Si ce n'est pas de la paresse, à qui la faute? C'est la GRANDE question dont la réponse nous confirmera si oui ou non les assistés sociaux le sont par choix. Se pourrait-il que la majorité des personnes assistées sociales soient des chômeurs involontaires, victimes de notre incapacité politique et économique à résoudre la crise de l'emploi? Si cette hypothèse est positive, ne devrait-on pas condamner les véritables responsables plutôt que les personnes assistées sociales?

Quand on nivelle par le bas?

Voyons plus en détails d'autres grands axes des rapports Bouchard-Fortin car il y a là matière à réflexion. Ainsi les deux rapports visent à «*assurer davantage d'équité entre les prestataires et les travailleurs à bas revenus*». À première vue, on penserait qu'ils cherchent à établir une sorte d'égalité entre les assistés sociaux et les travailleurs à bas revenus. En réalité «*équité*» est un nouveau mot pour dire «*coupure*», aux soins dentaires, à l'allocation logement, aux médicaments, etc. pour les personnes assistées sociales. Du moins est-ce ainsi que le gouvernement péquiste l'a interprété dans son dernier budget.

On se demande encore pour-

quoi les rapports Bouchard-Fortin, quand ils parlent d'équité se limitent aux travailleurs à bas revenus. Pourquoi n'ont-ils pas parlé d'une sorte de justice entre différents groupes sociaux de notre société? Pourquoi personne n'a-t-il proposé une augmentation des prestations de base des personnes assistées sociales? Depuis 20 ans, les prestations d'aide sociale n'ont pas augmenté et sont encore inférieures à celles de l'Ontario, même après la réduction de 22% imposée par le gouvernement Harris.

Travailler où?

L'incitation à l'emploi des personnes assistées sociales, voilà un autre thème majeur des deux rapports, même s'ils constatent d'un même souffle qu'il y a peu ou pas d'emploi. Ce serait difficile de dire autrement car depuis 1981, à tous les ans, il y

a plus d'emplois perdus qu'il ne s'en est créés. Trouvez l'erreur : il y a peu ou pas d'emploi mais les assistés sociaux doivent tout faire pour essayer de s'en trouver un. Est-ce que ce ne serait pas plutôt

une tactique pour couper encore des prestations d'aide sociale?

**Depuis 20 ans,
les prestations
d'aide sociale n'ont
pas augmenté
et sont encore
inférieures à celles de
l'Ontario, même après
la réduction de 22%
imposée par le
gouvernement Harris.**

Il y a encore de nombreux préjugés dans ces rapports notamment quand ils font référence aux mesures d'employabilité (qu'est-ce que ça peut bien donner de mieux «*équiper*» quelqu'un s'il n'y a pas d'emploi? Plus de chômeurs instruits!) et aux mesures répressives envers les jeunes prestataires de 18 à 25 ans (comme s'ils n'étaient pas déjà parmi les plus pauvres et les moins souvent choisis par les employeurs actuels en raison de leur manque d'expérience de travail).

Parler des préjugés envers des personnes assistées sociales, c'est comme s'engager à parler de tout ce qui se passe dans notre société et que trop souvent on tait. S'il ne devait y avoir qu'une seule leçon à retenir des faits rapportés dans cet article, fini la culpabilité pour les personnes assistées sociales et haro sur les responsables de la situation économique et politique.

¹ Noël, André «Les grands écarts canadiens», *VQ*, Montréal, n°259, mars/avril 96, p.38

Jeux d'rôles pas toujours drôles!

par Sylvie Lévesque, directrice générale

Les rôles que nous jouons s'inspirent de notre conception du rôle d'un homme et d'une femme dans une famille. Elle se base sur diverses prémisses: notre éducation, nos influences, nos expériences. On commence à peine à redéfinir le rôle de chacun/e dans le couple. La génération qui a actuellement de jeunes enfants tente de redéfinir ces rôles sans pouvoir se baser sur les modèles de ses parents.

Depuis que le monde est monde on a reconnu et considéré que l'instinct maternel était une chose innée chez la femme. Aussitôt qu'une fille naissait, on voyait déjà en elle une mère potentielle. C'était dans ses gènes. On achetait des poupées aux petites filles et des camions «Tonka» aux petits garçons.

«Penses-tu que je vais donner des poupées à mon fils, je ne veux pas en

faire une tapette! »

«Les gars ça joue au hockey pendant que les filles font la vaisselle.»

«Tu es un garçon, tu ne dois pas pleurer.»

«Tu es un homme, donc le travail est la priorité, le reste, les enfants ta femme s'en occupe.»

Cette situation perpétuait les stéréotypes, justifiait le rôle de la femme au foyer et continuait à faire de l'homme un pourvoyeur, qui n'avait pas à s'impliquer dans l'éducation des enfants. Ce qui, il faut bien le dire, faisait l'affaire de plusieurs!

ceptions de départ. Cela veut dire pour l'homme, une reconnaissance du rôle qu'il a à jouer auprès des enfants. Conséquemment, cette remise en question exige de la femme la possibilité de laisser une place au conjoint.

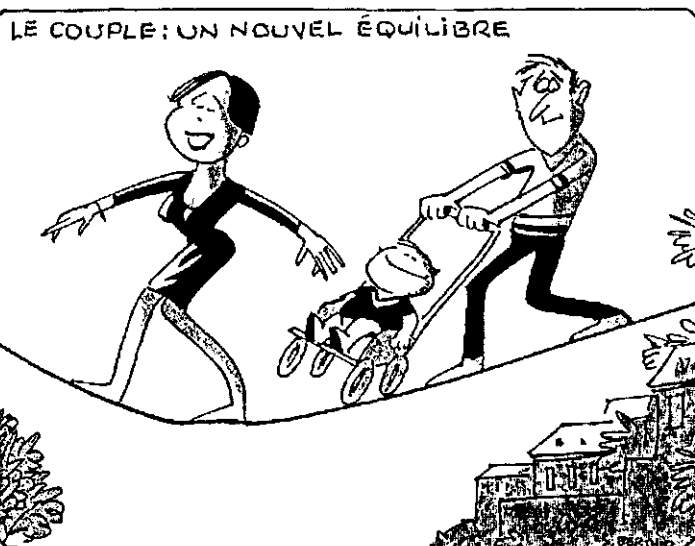
« La place de l'homme dans ce huis clos familial n'est pas toujours évidente. Elle

dépend de la place que sa femme lui concède et de la manière dont lui-même la conçoit. En définissant les contours de la nouvelle paternité il affirme sa volonté de prendre sa place». ¹

L'arrivée des femmes sur le marché du travail, l'avènement du féminisme, l'implication de plus en plus soutenue des pères dans l'éducation des enfants ont permis de remettre ces rôles en question. Ces visions nouvelles nous permettent de voir plus souvent des pères pousser un carrosse, aller chercher leurs enfants à la garderie ou à l'école, s'impliquer dans des comités d'école ou des comités de parents (qui étaient, à une certaine époque, quasi exclusivement réservés aux femmes), participer aux cours prénataux avec leur conjointe. Bref

On commence à peine à redéfinir le rôle de chacun/e dans le couple. La génération qui a actuellement de jeunes enfants tente de redéfinir ces rôles sans pouvoir se baser sur les modèles de ses parents.

La remise en question de ces rôles n'est pas des plus aisée. Elle nécessite, de part et d'autre, une attitude critique face à nos con-



Le Soleil, 17 juin 1990

nous assistons à une responsabilisation plus grande des pères. Cependant n'allez pas croire que tout est réglé, il reste encore du chemin à parcourir.

Ma mère me dit souvent: «T'es chanceuse Sylvie ton mari t'aide, t'as un bon mari!». Les pères sont encore souvent perçus comme des aidants, des soutiens de leurs conjointes plutôt que comme des personnes associées à part entière, d'égal à égal. Combien de fois entends-t-on des commentaires tels que: «c'est ton mari qui garde les enfants en fin de semaine?», alors que les femmes ne gardent pas leurs enfants, elles s'en occupent.

Comme les femmes participent très majoritairement au marché du travail, elles sont moins en mesure d'assumer seules les responsabilités parentales et elles sollicitent de plus en plus la participation du conjoint. Malgré l'évolution des mentalités, la volonté des femmes d'apporter leur contribution à la vie sociale et économique, les ajustements sur le plan législatif ainsi que l'avènement de certains changements sociaux et institutionnels récents, nous n'avons pas réussi à éliminer tous les obstacles nous permettant d'atteindre l'entière égalité des hommes et des femmes.

Notons, à titre d'exemple, le monde du travail qui s'adapte mal aux responsabilités parentales. Même les hommes désireux de partager davantage ces responsabilités sont confrontés à une organisation du travail qui leur laisse peu de place.

Autant pour les hommes que pour les femmes il faut aller plus loin, réorganiser le monde du travail afin qu'il s'adapte aux nouvelles réalités familiales, remettre en question nos vieux «patterns», respecter nos différences, concilier le travail et la famille, trouver des moyens pour partager également les responsabilités parentales. Égale à égal, quoi! Combien de fois a-t-on entendu de la part de nombreux enfants: «Ma mère veut toujours que tout soit fait à sa façon. Des fois, j'ai juste envie de lui dire

***Il faudra donc,
pour changer les
choses, refaire le
monde petit à petit,
en le conjuguant
graduellement
au masculin et
au féminin.***

***Nous avons donc tout
un défi à relever!***

qu'elle s'arrange donc avec le ménage, puisque ce ne sera pas correct, de toute façon » (Antoine 16 ans).²

De tel propos illustrent des situations, auxquelles nous devons faire amende honorable. Avouons que parfois, dans la maison, nous ne sommes pas toujours «reposantes». Cessons de clamer que si ce n'est pas nous qui le faisons, ce sera mal fait! Respectons les différences.

L'évolution récente des rôles parentaux, caractérisée par la remise en question de l'autoritarisme du père et d'une plus grande égalité entre les membres de la famille, a permis de revaloriser la place des enfants dans la famille. Les vieux stéréotypes cèdent progressivement la place à des valeurs d'affection et de partage qui permettent de satisfaire les besoins de communication et d'intimité dans la famille. Les remises en question de ces rôles ont donc ouvert la voie au dialogue pères-enfants.

Il faudra donc, pour changer les choses, refaire le monde petit à petit, en le conjuguant graduellement au masculin et au féminin. Nous avons donc tout un défi à relever, mesdames et messieurs!

Les pères s'investissent dans la famille, mais timidement... Le mouvement doit s'accélérer. «Paternez, paternez, il en restera beaucoup de choses» comme le disait la psychanalyste Christiane Olivier.³

À l'aube de l'an 2000 saurons-nous mieux accepter nos différences dans l'accomplissement de nos rôles parentaux?

1 Castelain-Meunier, *Les hommes aujourd'hui, Virilité et Identité*, éd. Acropole 1988, p. 224

2 Citation tiré du document *Etre père: La belle aventure*, Secrétariat à la famille, 1994, p. 11

3 Christiane Olivier, *Les fils d'Oreste*, Flammarion 1994, 199 p.

Au travail!

Claudette Mainguy, agente de développement

«*D*ici le 15 mai prochain, le gouvernement du Québec déposera un projet de loi sur l'équité salariale, a promis hier le premier ministre Lucien Bouchard,» sous-titrait La Presse du 16 mars. «*Pourquoi faudrait-il que la moitié de la population n'ait pas droit à la justice*», a ajouté le premier ministre.

Il faut souvent remonter loin dans le temps pour trouver les justifications qu'invente l'humain pour entériner ses actions. L'obligation de travailler remonte le temps jusqu'au péché originel. En mordant dans la pomme, Ève a condamné l'humanité au travail. C'est ça qu'on nous a appris dès notre tout jeune âge. L'Église a été pendant nombre d'années un véhicule privilégié de préjugés en ce qui concerne le travail des femmes à preuve, ces propos tenus par le curé d'une paroisse de Montréal en 1959 dans un sermon qui visait entre autres à dénoncer l'industrialisation naissante: «*L'Industrie appelle hors du foyer à un travail sans âme, réparti sur différents quarts. Les revenus sont insuffisants pour subvenir aux besoins. Le spectre du chômage se dresse menaçant. Les enfants et parfois la mère doivent travailler. Parce que l'enfant devient un trop lourd fardeau, on limite frauduleusement les naissances. Si les conditions socio-économiques expliquent en grande partie ce déséquilibre de nos familles, un autre facteur y a largement contribué: ce sont les influences immorales*» et nous pourrions continuer ce discours peu rassurant qui démontre clairement la

crainte du changement pressenti par les autorités religieuses.

Il est clair que dans le modèle traditionnel, la place de la femme est à la maison suffisamment loin de l'univers du travail et de ses valeurs matérialistes pour ne pas nuire à sa sensibilité et à sa générosité féminines, qualités jugées essentielles à l'équilibre et à la survie de la famille. Cependant, pendant la seconde Guerre mondiale, le travail des femmes est facilité, besoin oblige. Des garderies gratuites sont mises à la disposition de celles qui en ont besoin. Mais sitôt après la guerre l'attitude de la société québécoise redevient ce qu'elle était. La femme doit réintégrer le foyer. On s'oppose farouchement au travail des femmes et on le rend responsable de la désintégration familiale et des pires désordres sociaux et moraux. On va même jusqu'à trouver qu'il a un effet néfaste sur le travail de l'homme. «*Si les femmes restaient à la maison, il y aurait du travail pour tout le monde*». On ne se contente pas d'accuser les femmes de prendre la place des hommes mais on ajoute que les salaires masculins sont avilis par celui des femmes. L'entrée massive des femmes

mariées au sein de la population dite «active» fait grimper la proportion des femmes passant de 34,6% en 71 à 55,5% en 91 de la main d'oeuvre québécoise. Toutefois, cette nouvelle réalité en a amené une beaucoup moins rose: le travail sexué ou ghettos d'emplois féminins. Qu'une personne soit célibataire, séparée ou divorcée, le sexe est

possiblement le facteur le plus important pour expliquer son faible revenu.

En outre, le coût des garderies constitue un obstacle majeur à la vie professionnelle des femmes. Alors qu'elles étaient gratuites lorsque la société a eu besoin d'elles, elles sont maintenant hors de portée des femmes à faible revenu particulièrement pour les mères seules. Elles semblent être prises dans un cercle vicieux qui fait que «*si elles ne travaillent pas, on dit d'elles qu'elles sont paresseuses et si elles travaillent, on dit qu'elles bardassent leurs enfants d'un bord et de l'autre*».

Mère gardienne avec des moyens financiers réduits et un avenir limité. Doit-on continuer, comme société, à juger cette situation normale?

On s'oppose farouchement au travail des femmes et on le rend responsable de la désintégration familiale et des pires désordres sociaux et moraux.

Déménager ou rester là?

par Sylvie Lévesque, directrice générale

*T*ous avez sûrement entendu, déjà, l'histoire de la femme monoparentale qui se voit refuser un logement compte tenu de son statut? Eh bien, ce n'est que l'une des situations vécues par les femmes monoparentales, car à la discrimination, il faut ajouter les difficultés financières et le harcèlement dont bon nombre sont victimes.

La majorité des ménages dirigés par une femme ont un revenu inférieur à 15 000\$. Au Québec, une femme locataire sur cinq est cheffe de famille monoparentale. Les femmes locataires consacrent de plus en plus d'argent pour se loger, (cela va parfois jusqu'à 50% de leurs revenus et même davantage) et se contentent donc souvent de logements vieillots, de moindre qualité et souvent en mauvais état.

Ne pouvant assumer des hausses de loyer, certaines se voient forcer de déménager et cela de façon répétée. Celles qui décident de rester dans leur logement (et qui le paient de plus en plus cher) optent souvent pour le silence face au propriétaire. Elles n'osent pas réclamer les réparations ou l'entretien néces-

saire, de peur de représailles, d'augmentations additionnelles et pour s'éviter des problèmes, elles vont même jusqu'à renoncer à revendiquer leurs droits.

Beaucoup de propriétaires hésitent à louer un logement à une femme monoparentale de peur qu'elle ne soit pas en mesure de payer son loyer.

Beaucoup de propriétaires hésitent à louer un logement à une femme monoparentale de peur qu'elle ne soit pas en mesure de payer son loyer surtout si elle est prestataire de l'aide sociale, ou encore exige d'elle qu'elle possède un emploi stable, à temps plein, alors que nous savons que beaucoup de femmes ont souvent un statut d'emploi très précaire. Derrière ces motifs, se cache une triste réalité: on réalise que ce sont surtout les femmes qui se voient refuser un logement pour ces raisons.

Souvent victimes de discrimination et de préjugés elles choisissent d'acheter la paix en gardant le silence et supportent les comportements abusifs d'un propriétaire ou d'un voisin. Ces femmes locataires font souvent l'objet de harcèlement, de discrimination et de préjugés de la part d'un voisin locataire ou d'un concierge ou d'un propriétaire (qui sont en majorité des hommes).

Le monde du logement repose sur la loi du marché et de rapports inégaux entre propriétaires et locataires. Pour trouver un logement adéquat, les femmes locataires doivent sacrifier des besoins essentiels ou sacrifier leur qualité de vie. «Je dois choisir. Ou bien je paye 450\$ par mois et je n'ai plus les moyens de me procurer de nouvelles bottes dont j'ai besoin pour cet hiver ou bien je paye 350\$ par mois, j'ai des bottes, mais on couche à trois dans le salon.»

En attendant, le jour où le droit au logement sera inscrit dans la Charte des droits et libertés comme un droit social, la relation entre un propriétaire et une locataire devrait se comparer à n'importe quelle relation d'affaires réalisée lors d'une transaction financière ou lors de la négociation d'un contrat quelconque.

En attendant... les groupes représentant les locataires doivent continuer de revendiquer, auprès des gouvernements, une augmentation du nombre de logement sociaux pour sortir les plus démunis de l'appauvrissement.

En attendant... on se doit de combattre les préjugés, le harcèlement et la discrimination envers les femmes locataires qui constituent autant d'obstacles à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Garde à toi, à moi? À nous deux, peut-être?

par Claudette Mainguy, agente de développement

« Je ne me sens pas capable d'élever mes enfants. Je préfère qu'ils restent avec leur père. » Cette phrase pleine de sincérité se traduit dans la société par : « r'garde la sans-cœur; elle ne veut pas s'occuper de ses enfants. » Hé oui, malheureusement, c'est ainsi qu'on réagit. Que la mère ait la garde, c'est normal. Cependant si c'est le père, on le plaint « pauvre lui comment va-t-il s'organiser? »

Au Québec en 1986, les pères chefs de famille monoparentale représentaient 17,5% des parents seuls, tandis qu'en 1991, ils comptent pour 18,1%. Les hommes des années '90 ressentent-ils plus les responsabilités paternelles que leurs compères des décennies antérieures? C'est encore trop tôt pour conclure d'autant plus que cette tendance à la hausse ne s'observe qu'au Québec. Mais, suite à la sortie du film « Le Cri de la nuit », Pierre Curzi confiait à Hélène Roberge de La Presse : « J'ai des enfants, et la paternité n'a pas été simple et facile pour moi, comme pour la plupart des hommes de ma génération. »

Comme nos pères ne nous ont légué aucun héritage de comportement, nous avons été des pionniers, assez désarmés, à chercher à nous situer dans la tourmente du mou-

vement féministe. » Même si le phénomène n'atteint pas encore la majorité, il est intéressant de voir qu'on commence à se questionner et à déborder des rôles traditionnels de pourvoyeur et d'éducatrice. Autre constat que nous devons souligner c'est l'âge des enfants. Intéressant de constater que la moyenne d'âge des enfants gardés par les pères est de 14 ans alors qu'elle tombe sous la barre des 10 ans lorsque la mère a la garde. Une séparation ou un divorce signifie encore très majoritairement redevenir célibataire pour un homme et être mère monoparentale pour une femme.

Il existe donc une relation significative entre le sexe du parent et l'obtention de la garde des enfants lors du divorce, les femmes l'assumant dans 90% des cas. Le divorce complexifie aussi les relations avec l'ex-conjoint, le réseau familial ou la communauté au sens plus large. « Ça fait longtemps que j'ai pas vu mon ex. Y'a pas moyen de le rejoindre ». Ainsi, plusieurs pères prendront une distance d'avec leurs propres en-

fants. Ils en viennent même à ne plus se prévaloir de leur droit de visite. Des études démontrent que les enfants souffrent davantage de l'absence de

l'autre parent lorsque celui-ci est présent mais de façon insuffisante.

Malgré cela, la société a évolué. Dans la première moitié du 20^e siècle, les enfants nés hors mariage sont confiés en adoption ou, à défaut, placés dans un orphelinat. Les « filles-mères » se voient socialement refuser le droit d'assumer seules l'éducation de leurs enfants. La monoparentalité comme mode de vie est alors une chose impensable. Même si on juge souvent à tort les familles monoparentales, on reconnaît maintenant cette nouvelle réalité.

Cependant, plusieurs éléments sont encore à améliorer comme la garde des enfants par exemple. Pourquoi ne pas choisir une garde partagée? « Ben voyons donc, ça n'a pas de bon sens, une semaine chez un, une semaine chez l'autre ». L'enfant yo-yo vient de naître. Pourtant, chez les jeunes couples, on envisage de plus en plus cette éventualité et si les ex demeurent à proximité et qu'ils sont en bons termes, c'est même une excellente solution. Sans doute ces jeunes sont-ils moins campés dans les rôles traditionnels que la génération des baby-boomers. De plus, quand on parle de garde partagée, il n'y a pas de limite quant au modèle. Cessons d'être traditionalistes et créons un peu. Inventons le modèle qui colle à notre réalité et qui respecte les enfants. Nous y serons tous gagnants.

**Une séparation
ou un divorce
signifie encore
très majoritairement
redevenir célibataire
pour un homme
et être mère
monoparentale
pour une femme.**

Les «boss»

Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Le principe de base d'une démocratie qui se tient doit d'abord et avant tout résider dans le fait d'une égalité des droits pour tous, sans exception de couleur de peau, de revenus, de situation maritale, de choix de croyance religieuse, d'allégeance politique ou d'orientation sexuelle. Or, dire que les riches, les patrons ou tout autre groupe privilégié font tous partie d'une même catégorie d'individus fondamentalement mauvais, c'est porter atteinte à l'exercice d'une telle démocratie.

Cela ne veut pas dire qu'aucun de ces individus assument mal leur poste de pouvoir et exploitent les biens moins nantis qu'eux au détriment de ces derniers; les exemples d'exploitation de l'homme par l'homme sont malheureusement trop nombreux pour que l'on puisse nier une telle réalité. Cependant, il est souvent trop facile de dire que tous les patrons sont des exploiters sous prétexte uniquement qu'ils sont des patrons et de dire que tous les riches sont des méchants sous prétexte qu'ils ont de l'argent.

Au Québec, pendant toute la période où l'opinion publique était façonnée et contrôlée par le clergé, cette tendance à percevoir les biens nantis comme des méchants avait justement pour objet d'empêcher les moins biens nantis d'avoir de l'ambition et de se prendre en mains. Les prêtres, du haut de leur chaire,

ont fortement contribué à faire de l'argent et du désir d'accumuler des richesses comme quelque chose de négatif et voisin du péché mortel. Le message qu'ils faisaient alors passer à leurs fidèles étaient que la pauvreté et la misère leur permettraient bien plus sûrement d'accéder au paradis que s'ils optaient pour l'amélioration de leur sort. La vie éternelle était remplie de promesses de mieux-être mais, en attendant le jour du jugement dernier, il fallait prendre son mal en patience et accepter de subir son destin.

La même stratégie était mise de l'avant par rapport aux patrons et aux autres dirigeants. Plutôt que de parler de l'exploitation de l'homme par l'homme, ce qui aurait eu pour effet de soulever la rébellion chez les ouvriers qui subissaient des conditions de travail inacceptables, les discours portaient davantage sur le fait que le gagne-petit était meilleur que le patron puisqu'il allait gagner son ciel à la sueur de son front.

Historiquement, donc, on voit bien que les idées reçues qui laissent croire que les patrons sont tous des exploiters, que les riches sont tous des égoïstes et que les dirigeants sont tous corrompus par le pouvoir qui leur est assigné, viennent davantage d'une volonté de faire taire les moins bien nantis que de les inciter à prendre des actions positives pour l'amélioration de leur

qualité de vie. Beaucoup de gens toléreront des conditions de vie difficiles sous prétexte qu'ils sont convaincus que ça fait partie des choses de la vie et sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir. Et si en plus ils ont dans leur système de croyances que les gens qui ont du succès sont nécessairement mauvais, ils ne leur viendra certainement pas à l'esprit d'aspirer à devenir comme eux.

Dans la situation économique actuelle, il est nécessaire de rester vigilant par rapport aux injustices sociales et de continuer à revendiquer une meilleure équité sociale pour tous. Toutefois, il faudra le faire de façon intelligente et non en rejetant constamment la faute sur les détenteurs du pouvoir officiel. Il est plus que temps que nous nous rendions compte du pouvoir individuel et collectif des gens ordinaires et des responsabilités que nous avons par rapport à nos propres choix. Si chaque travailleur s'était toujours contenté de dire que son boss était un exploiteur et que jamais personne n'avait posé d'action concrète par rapport à cette exploitation, les conditions de travail seraient encore les mêmes qu'elles étaient au début du siècle. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer à tous et à toutes une qualité de vie juste et équitable mais ce n'est pas en entretenant de vieux préjugés que nous parviendrons à faire avancer les choses.

La prophétie des deux serpents...

par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Une ancienne légende Mohawk raconte que deux chasseurs étant partis sur la Grande Eau en quête de nouveaux terrains de chasse, avaient trouvé deux serpents d'or et d'argent. Ils les trouvèrent si beaux qu'ils les ramenèrent à leur village pour les montrer aux autres membres de la tribu. Les serpents furent nourris abondamment et profitèrent jusqu'à devenir gigantesques. Ils s'échappèrent alors de la demeure qu'on leur avait construite et l'un d'eux se dirigea vers le Nord alors que l'autre se dirigea vers le Sud. Dans leur périple, ils dévorèrent tout sur leur passage; les animaux et les arbres des forêts autant que les montagnes qu'ils rencontrèrent. Ils devinrent bientôt aussi gros que des montagnes et lorsqu'ils ne trouvèrent plus rien à manger, ils entreprirent de retourner au village des deux chasseurs pour revenir dévorer les membres de la tribu. Les prophètes avertirent alors les gens du village et leur annoncèrent aussi la venue d'un petit garçon qui, en fabricant un arc et une flèche, les défendrait contre le pouvoir de destruction des deux serpents.

Pour les amateurs de légendes, amérindiennes ou autres, il s'agit probablement là d'une belle histoire,

toute pleine de belles images poétiques. Toutefois, on apprend à la fin de la légende que les deux serpents en question représentent les gouvernements des ...États-Unis et du Canada. D'ailleurs, si l'on se fie aux ravages que font les serpents dans l'histoire, il pourrait tout aussi bien s'agir du gouvernement du Costa Rica ou du Pérou qui sont eux aussi responsables de dégâts considérables par rapport à l'environnement.

Or, je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais je suis bien plus habituée à entendre des reproches faits à l'endroit des autochtones que le contraire. Depuis la crise d'Oka, abondamment couverte par les médias il y a quelques années, les préjugés entretenus au sujet des autochtones ont été assaisonnés à toutes les sauces et se sont nourris des images des barricades et du célèbre Lasagne faisant face au soldat canadien. Mais, au fond, malgré la tonne

d'informations recrachées par les médias sur les différents conflits opposants les divers paliers de gouvernement aux nations autochtones, on connaît bien peu de choses de ces cultures avec lesquelles nous partageons pourtant près de 500 ans d'histoire.

Mises à part les nombreuses idées reçues, nouvelles et anciennes, qui nous font voir ces peuples comme des profiteurs du système et des mésadaptés sociaux, bien peu de non autochtones ont une connaissance, même de base, de toute la richesse culturelle et spirituelle de ces premiers résidents du territoire de l'Île Tortue (nom donné par les amérindiens à l'Amérique du Nord en raison de sa forme qui rappelle celle de l'animal).

Au royaume des préjugés, les autochtones sont probablement victimes des plus cruels et des moins justifiés qui soient.

En fait, si les préjugés nous empêchent d'être intelligents, ceux qui sont entretenus par rapport aux amérindiens sont probablement ceux qui sont les plus susceptibles d'engendrer la stupidité profonde et

les conflits les plus stériles. Si l'on ajoute à cela que la propagation de

Mais, au fond, malgré la tonne d'informations recrachées par les médias, on connaît bien peu de choses de ces cultures avec lesquelles nous partageons pourtant près de 500 ans d'histoire.

Quant aux autochtones, la différence fondamentale entre les blancs et eux vient certainement du fait qu'ils ne perçoivent pas la notion de territoire de la même façon.

ces préjugés durent depuis plusieurs siècles, on est en droit de se demander quel est le niveau de bêtise que l'esprit humain doit atteindre avant de se rendre compte de sa stupidité!

Suite à un petit sondage (pas du tout scientifique) que j'ai mené moi-même auprès de certains membres de communautés culturelles, je me suis rendue compte que la plupart des préjugés que les membres

d'un groupe entretenaient par rapport à un autre relevaient justement des différences culturelles existant entre ces deux groupes. Par exemple, des français que j'ai interrogés m'ont dit qu'une de leurs idées reçues par rapport aux québécois de souche était le fait qu'ils étaient souvent trop mous ou trop conciliants et qu'ils n'avaient pas suffisamment l'esprit critique. Or, un des préjugés les plus répandus parmi les québécois en ce qui a trait aux français, c'est qu'ils chialent tout le temps et qu'ils s'obstinent sur tout. Il est facile ici de constater à quel point ces deux visions de chacun par rapport à la culture de l'autre viennent précisément de leur spécificité culturelle réciproque.

Un français qui a grandi dans un univers où tout est constamment remis en question et où le fait d'avoir des discussions animées autour d'un sujet fait simplement partie des habitudes de socialisation, trouvera né-

cessairement qu'un québécois qui a grandi dans une société où la conciliation et la diplomatie sont des marques de politesse manque de mordant dans ses attitudes et dans la façon

d'exprimer ses idées. À la base, ni l'un ni l'autre de ces comportements sociaux ne sont mauvais en soit; ils ont simplement été développés dans le cadre de systèmes de valeurs différents. Une discussion animée aura plutôt tendance à être perçue comme

source de conflit possible par un québécois, alors qu'une hésitation à prendre ouvertement position sera plus facilement perçue comme de la mollesse par un français.

Pourtant, il faut bien dire que ces deux cultures dont nous venons de parler sont assez voisines et que les québécois francophones de souche ont même les mêmes ancêtres que les français. Que dire alors des préjugés que nous pouvons entretenir pour des cultures beaucoup moins ressemblantes à la nôtre!!! Les Haïtiens sont-ils trop lents ou est-ce nous qui sommes trop rapides et stressés? Les juifs sont-ils trop près de leurs sous ou c'est nous qui manquons de discernement lorsqu'il s'agit de questions d'argent? Les Québécois sont-ils trop mous ou ce sont les français qui sont trop agressifs?

Quant aux autochtones, la différence fondamentale entre les blancs

et eux vient certainement du fait qu'ils ne perçoivent pas la notion de territoire de la même façon. Pour les autochtones, qu'il s'agisse de ceux du Québec, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud ou de n'importe où ailleurs dans le monde, la Terre appartient à tous et est considérée comme la Mère nourricière primordiale. Il faut la traiter avec respect et égards si l'on veut qu'elle continue à nourrir les humains et à les combler de sa générosité. Les modes de vie naturels et traditionnels font partie des valeurs essentielles des peuples autochtones et la technologie doit être manipulée avec soin et dans le respect de l'environnement. Toutes les valeurs spirituelles, les structures politiques et sociales des autochtones sont orientées, et ce depuis des millénaires, vers le respect de la Nature et des êtres qui en font partie.

Pas étonnant que la nature des conflits opposant les gouvernements et les Nations autochtones tournent toujours autour des notions de territoire. Les deux groupes ne s'entendent même pas sur la définition de base de cette notion. Dans l'opinion publique, la crise d'Oka n'était rien d'autre qu'une bande d'indiens s'insurgeant contre l'invasion des non autochtones sur des terres mohawks. Ce que les médias ont laissé disparaître avait beaucoup plus à voir avec une dispute de bout de terrain qu'autre chose. La même impression se dégageait du conflit opposant Hydro-Québec aux populations criées et concernant le projet «Grande Baie». Dans l'esprit de Monsieur et de Madame tout le monde, il s'agissait bien plus d'un conflit territorial qu'autre chose.

Pourtant, si on examine ces différents conflits à la lumière de la notion de territoire que les autochtones possèdent, il est loin d'être question, pour ces derniers, de délimiter un territoire géopolitique. La motivation profonde des nations autochtones concerne davantage la fait de respecter et de sauvegarder l'environnement et de permettre la perpétuation d'un mode de vie qui serait en harmonie avec la Nature et les êtres qui en font partie. D'ailleurs, si on considère les dégâts considérables causés historiquement par la technologie des blancs et le manque de respect de ces derniers pour les valeurs autres que celles qui mènent au profit, on comprend facilement les craintes des Nations autochtones et leur besoin de prendre des mesures radicales pour en freiner l'évolution.

Les préoccupations des autochtones ont donc bien plus à voir avec le respect de l'environnement et la préservation des modes de vie traditionnels plutôt qu'à des chicanes de clôture. Leurs craintes et leur vision sont d'ailleurs de plus en plus partagées par ceux et celles qui ont à cœur de préserver l'environnement. Il est désormais évident que si nous ne stoppons pas bientôt la course folle des progrès technologiques et que nous ne nous mettons pas dès maintenant à mettre cette même technologie au service de l'assainissement de l'environnement, nous nous dirigeons directement vers la catastrophe écologique. Les notions de profits doivent être reconsidérées au plus vite et les gouvernements doivent se rendre compte que tout l'argent du Monde sera bien inutile si la survie de la planète n'est pas assurée.

Quant aux préjugés que les autochtones peuvent entretenir par rapport aux blancs, il est facile d'imaginer qu'ils puissent les voir comme des êtres irrespectueux de la Nature, comme des menteurs, des tricheurs et des gens avides de profits. Toutefois, les autochtones, à l'opposé des «civilisations du sud», n'adressent généralement pas ces reproches à l'ensemble des individus. Leurs propos dénonciateurs touchent toujours des personnes précises plutôt que des groupes d'individus. À ce titre-là, on ne peut même pas parler de préjugés puisque leurs propos s'inspirent de faits réels et non d'idées préconçues. Il doit être en effet bien difficile de comprendre, pour un autochtone, les notions de propriété individuelle et d'accumulation des richesses alors qu'il a grandi dans une communauté où chaque acquisition personnelle se voyait redistribuée à l'ensemble des membres de cette communauté. Quand un chasseur autochtone tue un gibier, il le fait d'abord dans le respect de l'environnement et en utilisant chaque partie de l'animal jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien à jeter aux rebuts. De plus, la viande du gibier est distribuée également parmi les membres de la tribu.

Si l'intelligence est la faculté de connaître, de comprendre et de s'entendre mutuellement, les blancs ont beaucoup à apprendre de la philosophie qui sous-

tend les modes de vie traditionnels des autochtones parce qu'elle semble bien plus en accord avec cette définition de l'intelligence que les entreprises de destructions causées par un usage irréfléchi de la technologie et de la notion de profit. Le type d'intelligence qu'on devra privilégier, dans les années qui viennent, sera celle qui vient du cœur et qui s'inspire d'une spiritualité profonde, comme celle qui sous-tend la philosophie autochtone depuis des temps immémoriaux. Un jeune Attikamek de Manouane a écrit un jour que «nous ne sommes pas des êtres humains qui vivons une expérience spirituelle mais des êtres spirituels qui vivons une expérience humaine». C'est vraisemblablement cette «expérience humaine» de notre être qui nous pousse à entretenir des préjugés de toutes sortes, mais c'est également à travers elle que nous devons apprendre à nous entendre mutuellement. Peu importe notre couleur de peau, nos habitudes culturelles et nos allégeances politiques et reli-

gieuses, nous appartenons tous et toutes à la race humaine et partageons ce même territoire qu'est la planète Terre.

Les notions de profits doivent être reconsidérées au plus vite et les gouvernements doivent se rendre compte que tout l'argent du Monde sera bien inutile si la survie de la planète n'est pas assurée.

Références Bibliographiques:

Plaine Terre, vol1, n°1; publiée et distribuée par le Conseil culturel d'Action Positive (CAP), Montréal, 1992.

Résumé des Audiences publiques Grande-Baleine tenues à l'hiver 1992; Notes de recherches effectuées par L. Lepage et F. Blanchard

Un pas vers la compréhension

par Denise Lapointe

*A*u Québec en 1991, 13,6% de la population totale est issue d'une autre culture et la moitié des enfants nés ici ont une mère immigrante.

Avec ses 39% de citoyens provenant de diverses communautés culturelles, le profil de Montréal a bien changé.

Il y a quelques années, il fallait se rendre au marché Jean-Talon ou dans le quartier chinois

pour se dépayser dans sa propre ville. De nos jours, les quartiers qui arborent des teintes multi-ethniques ne se comptent plus. Au Canada en 1991, on comptait 4 342 890 immigrants soit 16,6% de la population totale du pays. De ce nombre, 13,6% trouvaient résidence au Québec. Dans les années 80, on considérait que l'attitude de rejet envers les personnes issues d'autres cultures tenait du racisme. Alors qu'en 1996, le terme «préjugé» persiste encore, pourquoi n'en serions-nous pas à parler, en l'an 2000, d'une simple incompréhension entre les cultures?

Actuellement, au Québec, 25% des familles immigrantes sont monoparentales et 81,9% d'entre

elles ont une femme à leur tête. Ce pourcentage rejoint celui (82,6%) des familles monoparentales de souche québécoises.

**De par
leur situation
monoparentale,
plusieurs immigrantes
sont jugées
par leur propre
famille et sont
souvent rejetées
par leur
communauté.**

plusieurs immigrantes sont jugées par leur propre famille et sont souvent rejetées par leur communauté. Les immigrantes se tournent vers le remariage puisque peu d'entre elles oseraient prendre un conjoint de fait car ce serait honteux. Elles tiennent trop à leurs valeurs d'origine pour risquer de perdre la reconnaissance de leurs pairs, d'autant plus que pour survivre, les immigrants ont souvent recours à la notion de famille «élargie».

De façon générale, les cheffes de familles monoparentales immigrantes ressentent énormément de stress. Elles se disent victimes de préjugés au Québec en ce qui a trait à leur couleur, à leur langue mais surtout à leur culture.

Alimentée par les racines culturelles et le maintien des valeurs traditionnelles et religieuses, la famille a une connotation particulière pour les femmes provenant d'autres cultures. De par leur situation monoparentale,

Comme l'inconnu fait peur et que la différence favorise d'emblée le rejet, plusieurs femmes immigrantes souffrent d'isolement provoqué par l'indifférence et le mépris. Combien d'entre nous voient les personnes immigrées comme étant les artisans de leur propre malheur? Préjugés dites-vous? En nous refusant d'accepter qu'une période d'adaptation est nécessaire tant pour les québécois de souche que pour les nouveaux arrivants, nous nous coupons de notre récente réalité et par le fait même, nous court-circuitons toutes chances d'intégration.

Pourquoi ne pas encourager les lieux de partage, de vécu et de discussion pour permettre aux femmes de toutes cultures de mieux se connaître? Pourquoi ne pas informer les femmes issues d'autres cultures sur les droits des femmes, le statut d'immigrant, le parrainage et leurs implications? Pourquoi ne pas élaborer un support aidant ces femmes à mieux comprendre et à intégrer à leur vie les valeurs québécoises? Connaître n'est-il pas nécessaire pour apprécier?

Les situations décrites dans ce texte ont été tirées d'entrevues effectuées en 1995 dans le cadre d'une recherche «La monoparentalité au féminin, une histoire, un vécu, une problématique aux cent visages». Cette étude est disponible à Halte la Ressource.

Le virus de l'Amour

par France Laroche, coordonnatrice, projet COCQ-Sida

Le virus de l'amour peut être le cadeau d'une gâterie d'un soir. Vous savez le Sida, c'est pas juste pour les autres. Même les femmes ordinaires peuvent être infectées. Mourir de ça ou mourir d'autres choses, il n'y a pas de différence. Je vous répond que personnellement j'aime mieux mourir d'autres choses et que c'est au Québec qu'on compte le plus de femmes infectées au Canada. Avez-vous déjà entendu, «si mon chum était infidèle je le saurais». «Je l'aime vraiment, il n'est pas comme les autres, je ne cours aucun risque». Votre mec peut être le meilleur gars au monde, mais il ne faut pas mélanger les émotions et le virus. Correct pas correct le virus n'a pas de sexe, n'a pas de préférence et ne fait pas de discrimination. Marié pas marié, divorcé pas divorcé, il faut se poser la bonne question. Y a-t-il eu pénétration sans condom, oui ou non?

Commençons par le commencement. Le virus du Sida, le VIH, détruit votre système de défense et se transmet sexuellement dès que vous êtes porteur. Non, non, non, ne me dites pas que s'il avait le Sida ça se verrait. Attendez encore un petit peu. Cela peut prendre des années pour que le virus devienne très actif et commence à affaiblir vos défenses naturelles. À un certain stade de dégradation du système immunitaire, l'infection au VIH devient le Sida. Et ça ne se voit pas, compris.

J'entends des gens dire, on peut l'attraper sur un bol de toilette, en donnant une poignée de main ou par la piqûre d'un moustique. C'est faux. Lâchez un petit peu les maringouins et souvenez-vous: Y a-t-il eu pénétration sans condom, oui ou non? Le VIH se transmet généralement au cours d'activités sexuelles non protégées, ou par l'utilisation de drogue avec échange de seringues, ou encore d'une mère infectée à son nouveau-né et, dans des cas très rares depuis 1985, par transfusion sanguine. La transmission du VIH est une question d'activité et non d'identité.

Êtes-vous de ceux qui croient que ces gens-là ont couru après et qu'ils l'ont bien mérité. Êtes-vous de ceux qui pensent qu'une femme qui a attrapé le Sida d'un homme, ou vice versa, a été bien malchanceuse, car ce n'est pas de sa faute. Effectivement, il est très malheureux qu'une femme hétérosexuelle attrape le VIH. Il est tout aussi malheureux qu'un homosexuel l'attrape. Il faut se rappeler que c'est une question d'activité et non d'identité. L'orientation sexuelle n'accroît pas le ris-

que de transmission. Souvenez-vous: Y a-t-il eu pénétration sans condom, oui ou non?

Ne cherchez pas le coupable, il y en n'a pas. Toutefois, devant les terribles conséquences du virus du Sida, il nous reste quelque chose: LA PROTECTION. HÉ oui! Il est possible de prévenir l'infection au VIH et d'avoir une vie sexuelle. Vous me voyez venir de loin, n'est-ce pas? C'est bien du condom dont je parle. Il a mauvaise presse. Si petit, si discret et si élégant est-il, beaucoup de gens le critiquent sans même l'avoir essayé. Avez-vous déjà entendu dire; c'est trop petit, il y en n'a pas un qui me fait, c'est pas le fun. je ne sens plus rien, ou encore, ça fait perdre l'érection. C'est

évident qu'il y a une différence, car il y a bel et bien un condom. Toutefois, il ne faut rien exagérer. Certains sont déjà tellement convaincus qu'ils vont être vraiment très mal à l'aise qu'ils en perdent tous leurs moyens, pour ne pas dire

leur érection, avant même de s'être donné la peine et la chance d'essayer.

Ne cherchez pas le coupable, il y en n'a pas. Toutefois, devant les terribles conséquences du virus du Sida, il nous reste quelque chose: LA PROTECTION.

N'oublions surtout pas que

bien des femmes croient également que le port du condom n'est pas nécessaire. Elles disent, ça ne sert à rien car elles prennent la pilule. Mesdames, la pilule prévient les grossesses. Or, le condom prévient aussi les grossesses et évite que vous ne soyez infectées par le VIH ou d'autres MTS.

Beaucoup d'informations ont été données. Cependant il en manque encore beaucoup. L'important c'est qu'on commence à se sentir personnellement concerné et qu'on puisse s'en parler. Au fait, est-ce que je vous ai demandé si vous avez eu une pénétration sans condom, oui ou non?

Pour plus d'informations sur la transmission du virus du Sida, composer sans frais:
INFO MTS SIDA
Québec et sa banlieue
(418) 648-2626
Ailleurs au Québec
1-800-463-5656

**On
vaut
plus
que
des
miettes !**



Des promesses, des promesses...

Non, tout n'est pas réglé. On en a beaucoup parlé mais concrètement tout ne baigne pas dans l'huile. Compte tenu des maigres résultats obtenus et de la conjoncture économique actuelle, la coalition nationale des femmes contre la pauvreté a décidé de prioriser

trois des neuf revendications présentées à l'Assemblée nationale en mai dernier. Il s'agit du retrait des coupures à l'aide sociale, de l'équité salariale et de la hausse du salaire minimum, tous des dossiers chauds actuellement. Pour faire avancer ces dossiers, les organisatrices ont

choisi une vigile de 24 heures. Cette vigile se tiendra les 1er et 2 juin 1996 à l'assemblée nationale à Québec. Elle se terminera à 15 h par un grand rassemblement où vous êtes tous conviés. Plus il y aura de participantes, plus nous avons de chance d'être entendues.

Pour vous inscrire, nous n'avez qu'à communiquer avec la Fédération des femmes du Québec au 948-3262. Vous avez jusqu'au 24 mai pour agir!

Pleins feux sur les pensions alimentaires

par Claudette Mainguy, agente de développement

Après la loi 60, voilà qu'en mars dernier, le gouvernement fédéral dépose un projet de réforme des pensions alimentaires. Le Québec n'a pas tardé à emboîter le pas annonçant des consultations sur le sujet en mai. La réforme proposée par le fédéral s'articule autour de trois axes : la défiscalisation, la fixation et la distribution de l'avantage fiscal, accordé jusqu'alors au parent non gardien, aux familles les plus démunies.

La défiscalisation

Tous les jugements prononcés à partir du 1er mai 1997 prévoiront des montants de pension alimentaire nets d'impôt. C'est donc dire aucune déduction pour le parent non gardien et aucune inclusion pour le parent gardien. Tout

cela est bien beau pour les nouveaux jugements, mais qu'en est-il des anciens? Qu'arrivera-t-il aux personnes qui se battent contre le principe déduction/inclusion et qui en assument les coûts depuis nombres d'années? La réforme

ne prévoit rien pour elles puisqu'elle ne sera pas automatique et qu'elle obligera, une fois encore, les parents gardiens à avoir recours aux tribu-

naux pour faire corriger leur jugement. Pourtant, à la lumière des nombreux témoignages que nous avons recueillis, nous pouvons affirmer qu'au moins 80% des parents gardiens reçoivent actuellement des montants imposables correspondant à quelques dollars près aux tables défiscalisées proposées par le fédéral. De notre point de vue, nous croyons qu'il serait plus simple et plus juste d'appliquer cette réforme à tous les jugements. Ce serait, par ailleurs, la meilleure façon d'éviter l'engorgement des tribunaux.

La fixation

Les tables de fixation sont un atout non négligeable puisqu'elles serviront à réduire les négociations au moment du divorce. C'est donc dire qu'il y aura moins de coûts et

é g a l e m e n t moins de tensions et de frustrations. Pourquoi? Parce qu'à salaire égal, tous les parents non gardiens auront le même montant à payer pour leurs enfants. Les tables sont élaborées en fonction du revenu du parent

non gardien en tenant compte de l'apport du parent gardien. Elles sont basées sur un pourcentage du revenu, qui s'est avéré être à peu près

le même peu importe le revenu.

Comme les tables représentent les dépenses de base, des montants pourront être ajoutés pour assumer certaines dépenses spécifiques comme les frais nets de garderie, les frais médicaux, non couverts par l'assurance-maladie, excédant 200\$ par année, les frais de scolarité et les dépenses occasionnées par des activités parascolaires.

La réforme prévoit également des diminutions pour contraintes excessives comme un endettement anormalement élevé, des dépenses importantes liées à l'exercice d'un droit de visite ou des dépenses alimentaires liées à une autre famille. Nous croyons qu'il faut être prudent dans le cas de difficultés excessives. C'est tellement facile de vivre au-dessus de ses moyens. Vous, moi, tout le monde peut le faire. Cependant, il est vrai que si on fonde une nouvelle famille, le revenu réel du parent non gardien est celui qui apparaît sur son slip de paie moins la pension alimentaire qu'il verse à sa première famille. Il est également vrai que les visites aux enfants peuvent entraîner des dépenses importantes dont on doit aussi tenir compte, si toutefois elles sont justifiables.

La distribution de l'avantage fiscal

La déduction/inclusion avait un coût. Il provient du fait que la

La réforme proposée par le fédéral s'articule autour de trois axes : la défiscalisation, la fixation et la distribution de l'avantage fiscal, accordé jusqu'alors au parent non gardien, aux familles les plus démunies.

déduction est accordée à la personne qui a le niveau d'imposition le plus élevé, d'où le manque à gagner du gouvernement. Avant la réforme, il était évalué à 360 millions de dollars. Depuis la réforme, on parle maintenant de 250 millions de dollars. Onze millions se seraient-ils perdus quelque part? Qu'importe. L'important est qu'un montant de 200 millions sera distribué aux familles les plus démunies. De plus, 50 millions seront acheminés vers les provinces pour mettre sur pied des centres administratifs efficaces. Nous espérons que le gouvernement du Québec aille plus loin et privilégie la médiation par la mise sur pied de Régie de la famille où on verra, pour le mieux être des enfants, à conserver le meilleur climat possible lors d'une séparation ou d'un divorce tout en réduisant les coûts. La pauvreté des enfants est à ce point répandue et fait tant de mal qu'enfin les gouvernements ont choisi de bouger. Entre vous et moi, il était temps...

L'article 585 du Code civil

«Les époux et les parents en ligne directe se doivent des aliments» tel est l'article 585 dans sa formulation actuelle. Si on l'enlève, quelles pourraient être les conséquences? Si l'article est supprimé qu'est-ce qui empêcherait une personne de mauvaise foi de mettre tous ses biens au nom de ses parents pour ne pas payer de pension alimentaire? Malheureusement, cela arrive. Comment les parents dans le besoin pourraient-ils espérer de l'aide de leurs enfants? Comment les mères aux prises avec un mau-

vais payeur (55% des cas) pourraient-elles assurer le nécessaire à ses enfants?

Par contre si on le laisse tel quel, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement de se tourner automatiquement du côté des grands-parents si le père est introuvable ou insolvable? Qu'est-ce qui empêcherait, à la limite, des gens peu scrupuleux de frauder leurs parents en réclamant une pension alimentaire? Qu'est-ce qui empêcherait les juges d'attribuer la totalité de la pension aux grands-parents? À la lumière des jugements que nous avons lus récemment, il semble que les juges soient actuellement capable de faire la part des choses. De plus, divers témoignages de femmes confirment que cet article est souvent un incitatif pour le père à payer sa pension.

Nous avons été appelés à prendre position sur ce dossier. Après avoir murement réfléchi, nous avons choisi de proposer le maintien de l'article 585 mais d'en limiter l'usage. Ainsi, nous proposons que le recours aux membres de la famille autres que les pères et mères biologiques ou adoptifs ne se fasse que lorsque tous les autres moyens ont été épuisés et qu'il soit fait tant du côté maternel que paternel pour des enfants mineurs seulement. Nous suggérons également que les personnes concernées par le recours soient avisées de la contribution attendue d'elles autrement que par huissier et que la médiation soit privilégiée comme moyen de s'entendre. Nous insistons pour qu'on s'assure que la

contribution des grands-parents soit complémentaire à l'obligation alimentaire du parent non gardien et que le recours ne soit qu'un palliatif pour suppléer à des difficultés temporaires éprouvées par un des parents. Finalement, nous demandons que le recours tienne compte des moyens des personnes sollicitées et qu'il ne mette jamais en péril leur qualité de vie et qu'il n'y ait aucun recours d'exercé lorsque les personnes reçoivent le revenu minimum garanti.

En aucun temps, le recours ne pourra être utilisé pour suppléer ou réduire les mesures sociales (la sécurité du revenu, les prêts et bourses, etc).

Il n'a pas été facile de prendre position sur ce dossier car d'un côté D'un côté, il y a des grands-parents qui ont élevé leurs enfants du mieux qu'ils ont pu et qui souvent ont épargné toute leur vie pour assurer leur retraite. De l'autre côté, il y a des enfants qui sont privés du nécessaire parce que la pension alimentaire n'est pas payée. Il y a aussi un parent gardien qui ne sait plus à quels saints se vouer pour palier au plus urgent. Comment se débrouiller lorsque le parent non gardien fait tout pour ne pas payer la pension pour ses enfants? L'obligation alimentaire est une manifestation de la solidarité intergénérationnelle, due-t-elle être imposée.

Nos publications

Tous les documents ci-dessous sont disponibles sur demande à la FAFMRQ. Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Les seuls frais exigés sont le coût de reproduction (0,05\$ la copie) et les frais d'envoi.

Recherches

- 1994 Pour en finir avec l'inacceptable, Réformons les pensions alimentaires, 161 pages
- 1994 Système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source, Analyse du système australien
- 1993 Conditions de vie et besoins spécifiques des familles monoparentales en région, Fournelle, Marie-Claude (résumé) 31 pages
- 1993 Mesures bureaucratiques, délais et autres problèmes du perceuteur, 62 pages
- 1992 Conditions de vie et besoins des familles monoparentales en région, Fournelle, Marie-Claude, 167 pages
- 1990 Étude des besoins des familles monoparentales depuis moins de quatre ans, Malo, Claire, 274 pages
- 1990 Étude des besoins...Malo, Claire (résumé) 50 pages

Mémoires

- 1996 Les relations intergénérationnelles, Consultation du Ministre de la Justice
- 1995 L'École de la vie, États généraux de l'éducation
- 1995 Les familles monoparentales et l'avenir politique du Québec, Commission sur l'avenir du Québec
- 1995 La loi 60 sur la perception automatique des pensions alimentaires
- 1994 Fiscalité et rôle de l'état, une perspective féministe, mémoire conjoint
- 1993 Le régime d'aide juridique au Québec
- 1990 Étude sur la prolongation du délai pour ne pas être assujéti au partage du patrimoine familial

Nous conservons également des copies de divers documents émis par d'autres organismes. Ils sont aussi disponibles sur demande moyennant le remboursement des frais d'envoi.

Vidéo - nouvelles acquisitions

- V 70 - 1995 Les lendemains de l'arrêt Thibaudeau, Me J.M. Fortin, Barreau du Québec (1h25m)
- V 71 - 1995 Les marcheuses, Du pain et des roses (60 m)
- V 72 - 1996 Mouvements d'espoir (50 min) Vidéo produit par la FAFMRQ à partir de la Marche du pain et des roses et du programme «Comment se sortir de la pauvreté»
- V 73 - 1995 Grandir aussi dans sa tête (31 min)
- V 74 - 1995 La protection de l'enfance (26 min)
- V 75 - 1992 Familles d'accueil (26 min)
- V 76 - 1995 L'Entraide communautaire (26 min)
- V 77 - 1995 Le salaire a-t-il un sexe (25 min 5 sec)
- V 78 - 1995 Le patrimoine familial (13 min 40 sec)
- V 79 - 1995 Les troubles de comportement (26 min)

Toutes ces vidéocassettes sont disponibles à la FAFMRQ. Leur emprunt est gratuit pour les membres et est de 5\$ plus les frais de poste pour les non-membres.

Prochain numéro du Bulletin de liaison: septembre 1996

Thème: La santé

Supportez nos efforts en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin.

Table des tarifs

Format carte d'affaire:	25. \$
1/4 de page:	50. \$
1/2 page:	100. \$
1 page:	200. \$

Formulaire d'abonnement au Bulletin de liaison de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

je désire m'abonner au Bulletin de liaison de la Fédération

Tarif (pour trois exemplaires, incluant les frais de poste ainsi que les taxes):

15.\$

FAFMRQ



Nom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Code postal: _____

Téléphone: _____

Veillez envoyer votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de la FAFMRQ à:
FAFMRQ
8059, rue St-Michel
Montréal, Qc
H1Z 3C9

Téléphone: (514) 729-MONO (6666)
Télécopieur: (514) 729-6746